



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2016

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20160627-DEL025-16-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2016  
Date de réception préfecture : 08/07/2016

**DELIBERATION N° DEL025-16**

L'an deux mille seize, le 27 juin à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire le 21 juin 2016 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET S. DUBOIS, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> AMBREGNI Nadège (Pouvoir à J. FABBRO, en date du 27 juin 2016)  
M<sup>me</sup> BREUILLE Michèle (Pouvoir à J. PAVAN, en date du 23 juin 2016)  
M<sup>me</sup> GERACI Marianne (Pouvoir à P. VERRI, en date du 27 juin 2016)  
M<sup>me</sup> GOYVANNIER Véronique (Pouvoir à C. ROULAND, en date du 27 juin 2016)  
M. BAH Rahim (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS, en date du 27 juin 2016)  
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à C. TISON, en date du 27 juin 2016)  
M. LEBRUN Benoît (Pouvoir à C. SERGENT, en date du 27 juin 2016)

**Absents excusés :**

M. Yann BOUCLIER

M. JACQUES FABBRO A ÉTÉ ÉLU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

**OBJET : Compte administratif 2015 - budget principal.**

**Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les comptes 2015 de la commune :

La section de fonctionnement se présente comme suit :

Dépenses :	8 062 021,28 €
Recettes :	8 260 227,89 €
Excédent de l'exercice 2015 :	198 206,61 €
Excédent de clôture 2015 :	950 516,70 €

La section d'investissement se présente comme suit :

Dépenses :	2 018 353,94 €
Recettes :	2 987 383,35 €
Excédent de l'exercice 2015 :	969 029,41 €
Excédent de clôture 2015 :	1 529 132,44 €

Une note de présentation est jointe à la présente délibération.

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire se retire et ne participe pas au vote. Madame Alberte BONNIN-DESSARTS, première adjointe, prend la présidence de la séance pour la mise au vote.

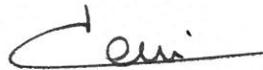
Madame la première adjointe propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2015 du budget Ville.

Conclusions :  
la présente délibération est approuvée par 22 voix pour et 5 contre.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 27 juin 2016.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre VERRI.